



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **vendredi 31 janvier 2025, 9 h** à la salle communautaire sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Madame Chantal Crête
Madame Anik Bois
Madame Manon Bastien Couturier
Monsieur Gilles Ladouceur
Monsieur Don Saliba
Monsieur Jocelyn Martel

La directrice générale et greffière-trésorière adjointe, madame Jade St-Amour, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et tous les membres du Conseil sont présents à la salle du conseil.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Autorisation des signatures de la nouvelle mairesse suppléante.
4. Embauche du directeur du service de sécurité incendie.
5. Entente d'un règlement hors cour - Dossiers numéros 015244-39395, 015244-39399 et 015244-39415.
6. Abrogation de la résolution numéro 248-07-2022 - Acceptation. Mesure disciplinaire - Suspension sans solde employé no 09-0170.
7. Abrogation de la résolution numéro 249-07-2022 - Acceptation. Mesure disciplinaire - Rétrogradation et suspension sans solde de l'employé no 09-0116.
8. Abrogation de la résolution numéro 250-07-2022 - Acceptation. Mesure disciplinaire - Rétrogradation et suspension sans solde de l'employé no 09-0114.
9. Demande de don pour l'achat d'équipement de bridge.
10. Période de questions.
11. Levée de la séance.

La directrice générale et greffière-trésorière adjointe, madame Jade St-Amour atteste avoir transmis l'avis de convocation et l'ordre du jour aux membres du conseil tel que requis par le Code municipal du Québec.

1.

33-01-2025 Ouverture de la séance
--

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 9 h 11.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

2.

34-01-2025
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.

35-01-2025
Autorisation des signatures de la nouvelle mairesse suppléante

CONSIDÉRANT le changement apporté à la nomination de la mairesse suppléante;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la résolution autorisant les représentants du Conseil et les officiers à signer les documents financiers de la municipalité;

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE les membres du Conseil autorisent, soit le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs ou la conseillère, madame Manon Bastien Couturier, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard ou la directrice générale adjointe, madame Jade St-Amour à signer tous documents financiers requis pour la bonne marche de l'administration de la municipalité incluant les chèques et les effets bancaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.

36-01-2025
Embauche du directeur du service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon doit combler le poste de directeur incendie;

CONSIDÉRANT QU'un affichage du poste de directeur au Service incendie a été effectué selon la Politique de ressources humaines en vigueur et s'est terminé le 10 janvier 2025;

CONSIDÉRANT la Politique relative au service d'incendie;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues pour le poste de directeur du Service de l'incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale et greffière-trésorière pour occuper les fonctions de directeur du Service incendie;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stephen Bélanger a les compétences et qualifications afin d'assurer le poste de directeur du Service incendie;

Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu

QUE le Conseil entérine la candidature de monsieur Stephen Bélanger au poste de directeur du Service incendie pour un maximum de 25 heures par semaine;

QUE cette embauche soit effective à compter du 3 février 2025;

QUE suivant les règles habituellement prévues, la probation sera d'une période de douze mois, avec une évaluation de rendement dans six mois;



No de résolution
ou annotation

ET QUE les conditions sont celles prévues au contrat liant les parties.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.

37-01-2025

Entente d'un règlement hors cour - Dossiers numéros 015244-39395, 015244-39399 et 015244-39415

CONSIDÉRANT QU'une entente de règlement hors cour est intervenue entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE cette requête provient des avocats aux dossiers;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil accepte de mettre fin à l'ensemble des litiges dans les dossiers numéros 015244-39395, 015244-39399, 015244-39415 puisqu'une entente hors cour est intervenue;

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard à signer ladite entente et à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

6.

38-01-2025

Abrogation de la résolution numéro 248-07-2022 - Acceptation. Mesure disciplinaire - Suspension sans solde employé no 09-0170

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 248-07-2022 intitulée « *Acceptation. Mesure disciplinaire - Suspension sans solde employé no 09-0170* » entérinée lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2022 vu l'entente de règlement hors cour;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil autorise d'abroger la résolution numéro 248-07-2022 de la séance ordinaire du 8 juillet 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.

39-01-2025

Abrogation de la résolution numéro 249-07-2022 - Acceptation. Mesure disciplinaire - Rétrogradation et suspension sans solde de l'employé no 09-0116

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 249-07-2022 intitulée « *Acceptation. Mesure disciplinaire - Rétrogradation et suspension sans solde de l'employé no 09-0116* » entérinée lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2022 vu l'entente de règlement hors cour;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil autorise d'abroger la résolution numéro 249-07-2022 de la séance ordinaire du 8 juillet 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.

40-01-2025

Abrogation de la résolution numéro 250-07-2022 - Acceptation. Mesure disciplinaire - Rétrogradation et suspension sans solde de l'employé no 09-0114

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 250-07-2022 intitulée « *Acceptation. Mesure disciplinaire - Rétrogradation et suspension sans solde de l'employé no 09-0114* » entérinée lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2022 vu l'entente de règlement hors cour;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil autorise d'abroger la résolution numéro 250-07-2022 de la séance ordinaire du 8 juillet 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

9.

41-01-2025

Demande de don pour l'achat d'équipement de bridge

CONSIDÉRANT la demande de don reçue du Club de bridge de Lac-Simon pour l'achat d'équipement de bridge;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour but de renouveler l'équipement qui est en fin de vie afin de poursuivre la pratique de ce loisir intellectuel;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil accorde un don pour l'achat de tables et de carte de bridge au montant de 800 \$ au Club de bridge de Lac-Simon;

QU'advenant la dissolution du Club de bridge de Lac-Simon, les équipements seront remis à la Municipalité de Lac-Simon;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

10.

Période de questions

Il y a une (1) personne qui assistent à la séance extraordinaire.

11.

42-01-2025

Levée de la séance

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la séance soit et est levée à 9 h 17.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Jade St-Amour
Directrice générale et
greffière-trésorière adjointe

No de résolution
ou annotation

